

pour ceux du Pacifique. Je le signale parce qu'on a relevé le taux d'intérêt maximum qui était de 5 p. 100 et qui sera dorénavant fixé par le gouverneur en conseil. Je crois que le taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation est actuellement fixé à 9½ p. 100. On ne s'attend certes pas que les pêcheurs versent un taux d'intérêt de 9½ p. 100 pour des prêts consentis aux termes de cette mesure. J'espère que le ministre éclaircira ce point qui préoccupe énormément, j'en suis sûr, les futurs emprunteurs.

A mon avis la mesure contredit les propos du ministre des Pêcheries à deux égards. D'abord, elle ne prévoit pas l'augmentation du montant maximum des prêts consentis en vertu de la loi, qui est actuellement de \$10,000. Deuxièmement, le bill ne prévoit pas que le gouvernement, pour fixer le taux d'intérêt exigé sur les fonds empruntés aux termes de la mesure, ajoutera 1 p. 100 au taux qu'il acquitte pour ses propres emprunts. Pourtant, dans son discours à Vancouver le 1<sup>er</sup> février, le ministre des Pêcheries l'avait dit.

Je dois dire en toute justice que le ministre n'a pas à mon sens voulu induire la Chambre en erreur. Du moins je l'espère. Je ne veux croire qu'il ait dit à dessein une chose ici et une autre différente à l'intention de ses amis et des pêcheurs de la Colombie-Britannique. J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le ministre précisera ce point lorsqu'il mettra fin au débat.

• (3.30 p.m.)

Je me réjouis pour les pêcheurs de la Colombie-Britannique, qui vont pouvoir évidemment obtenir ces prêts. Quant à ceux de l'Atlantique, surtout ceux de Terre-Neuve, ce n'est simplement qu'un autre geste illusoire du gouvernement actuel. Ce bill ne fait rien pour les pêcheurs de la côte est et notamment ceux de Terre-Neuve. A mon avis, il est cruel pour le pêcheur moyen de Terre-Neuve, car il leurre la population sans lui donner l'espoir de pouvoir atteindre son but dans les circonstances actuelles. Un tel bill, qui engage l'autorité et le prestige du gouvernement fédéral, ne constitue qu'un clair encouragement pour nos pêcheurs de la côte est à s'endetter. Comme je l'ai déjà dit, les pêcheurs de la côte est n'ont pas besoin de mesures semblables mais d'une législation qui les aiderait à régler les problèmes de base de leur industrie ainsi que leurs problèmes sociaux.

[M. Carter.]

Avant de consentir des prêts aux habitants de ma province tout au moins, je crois qu'il faudrait d'abord les mettre en état de s'en servir à bon escient. Le gouvernement devrait s'occuper d'aider les pêcheurs de la côte est à améliorer leurs modes d'opération, leurs techniques de pêche et leurs moyens de vente. Ce qu'il faudrait surtout, c'est une mesure qui aiderait nos pêcheurs à s'adapter au XX<sup>e</sup> siècle.

Depuis que les Chambres ont été convoquées, en septembre, mes collègues et moi-même avons attiré bien des fois l'attention du gouvernement et du ministre des Pêcheries sur le besoin pressant d'accorder une aide immédiate afin d'éviter l'effondrement de l'industrie du poisson à Terre-Neuve. Nous avons fait voir maintes fois au gouvernement l'importance de cette industrie pour l'économie de la côte est et celle de Terre-Neuve, où près du quart de la population en dépend directement ou indirectement pour vivre.

Malgré ce que vient de dire l'orateur précédent, l'inutilité de la présente mesure en ce qui concerne les provinces atlantiques a, je crois, été soulignée dans un rapport déposé pour l'année financière terminée le 31 mars 1968 sur les prêts consentis en vertu de cette loi. En Colombie-Britannique, 147 prêts ont été accordés pour un total de près de un million de dollars, et tant mieux pour les pêcheurs s'il peuvent en profiter et trouver un moyen de les rembourser. Six prêts ont été consentis en Nouvelle-Écosse, pour un montant légèrement supérieur à \$150,000. Dans l'Île du Prince-Édouard, il y a eu un certain nombre de petits prêts qui, au total, ont dépassé légèrement \$100,000. Toutefois, Terre-Neuve—la plus importante région de pêche du Canada et sûrement une province dont l'économie est influencée par l'industrie de la pêche plus que toute autre province du Canada—n'a reçu aucun prêt durant cette période. Certes, depuis l'entrée en vigueur de la mesure, Terre-Neuve a reçu 18 prêts, pour \$23,000 en tout, sur un total de 2,586 prêts, lesquels ont légèrement dépassé 6 millions.

Je vous le demande en toute sincérité, le gouvernement a-t-il besoin d'autres preuves pour se rendre compte que ce projet de loi n'est qu'une pure farce, qu'il n'a aucune espèce d'utilité et qu'il ne fait que tourner en dérision l'industrie de la pêche et les problèmes de la pêche de la côte est, ceux de Terre-Neuve en particulier?